

Procédure contre deux éditeurs et une librairie qui diffusent la Bible et le Coran

Notre association a lancé une action juridique contre deux des éditeurs et une librairie qui diffusent la Bible et le Coran au motif de « complicité de menaces de mort ».

En effet, son président (Salvatore Pertutti) et plusieurs de ses membres ont été victimes de menaces de mort simplement pour avoir critiqué ces ouvrages.

Notre but n'est pas de faire interdire ces livres à la vente, mais d'y faire apposer un avertissement prévenant le lecteur de l'aspect sexiste, homophobe, sectaire et dangereux de certains passages de ces écrits... et ainsi de provoquer un vaste débat.

Après plusieurs mois de silence, la justice s'active.

La doyenne du tribunal de Rennes (Murielle Corre) vient de nous faire parvenir un courrier qui lance la procédure (il s'agit d'une caution à verser au tribunal).